Avec 72 836 personnes incarcérées, le nombre de détenus atteint de nouveau un niveau historique en France (MàJ)

27/12/2022 à 18h52



27/12/2022

72 836 personnes étaient en prison en France au 1er décembre 2022, a révélé le ministère de la Justice, ce 26 décembre. Un chiffre historiquement élevé, alors que le record avait déjà été battu en novembre.

Les prisons françaises n'ont jamais accueilli autant de prisonniers. Au 1er décembre 2022, 72 836 personnes étaient en prison en France, indique le ministère de la Justice dans ses « statistiques de la population détenue et écrouée » publiées le 26 décembre.

Le nombre de prisonniers atteint donc un nouveau record, alors que ce dernier avait déjà été battu en novembre 2022 (avec 72 809 prisonniers). À titre de comparaison, 62 980 prisonniers étaient détenus au 1er décembre 2020 et 69 992 au 1er décembre 2021. **La courbe du nombre de prisonniers depuis décembre 2020**

montre une hausse quasi continue.

Résultat : la surpopulation carcérale continue. 60 698 places de prison étaient disponibles au 1er décembre, soit environ 12 000 de moins que le nombre de détenus. 2 133 détenus dorment sur un matelas au sol, un chiffre, lui aussi, en hausse comparé à décembre 2021.

En moyenne, la surpopulation carcérale atteint 120 %. Six établissements dépassent même les 200 % de surpopulation carcérale comme les prisons de Bayonne, Bordeaux-Gradignan ou Rochefort, toujours selon les chiffres du ministère de la Justice.

Ouest-France

Merci à MarcelVincent

31/10/22

Au 1er octobre, les prisons françaises comptaient 72 350 détenus. Un niveau jamais atteint. Plus préoccupant est le rythme auquel la population carcérale progresse. Le solde des entrées et sorties au cours du mois de septembre a été positif de 681. Selon nos informations, cela s'est encore accéléré en octobre, approchant les 200 détenus supplémentaires chaque semaine. Un emballement inquiétant. Contrairement à ses voisins, la France continue d'incarcérer toujours plus et pour des peines de plus en plus longues. Le nombre de matelas au sol dans les établissements a bondi de 39 % en un an.

Depuis le point bas atteint le 1er juin 2020, avec 58 109 personnes détenues au sortir du premier confinement, le nombre de personnes placées en détention par les juges a ainsi bondi de 24,5 %. Une croissance que rien ne permet de corréler avec une évolution démographique ni avec les statistiques du ministère de l'intérieur sur les chiffres de la délinquance ou

de la criminalité. **La justice est de plus en plus sévère et le développement des peines alternatives à la prison n'y change rien. Comme si les magistrats tentaient, lancés dans cette spirale, de tordre le cou aux clichés évoquant une justice laxiste.**

Des conditions d'entassement dans les cellules sources de tensions entre détenus et avec les surveillants. Car le personnel pénitentiaire ne progresse pas au même rythme, les activités scolaires, culturelles ou sportives non plus.

Hasard du calendrier, alors que ces chiffres étaient publiés dans la soirée du vendredi 28 octobre par le ministère de la justice, Eric Dupond-Moretti était la veille, jeudi, à l'Assemblée nationale lors du vote des crédits de la justice pour 2023 dans le cadre du projet de loi de finances. Le ministre de la justice a fait voter à cette occasion un amendement « pour porter au 31 décembre 2027 la date jusqu'à laquelle il peut être dérogé au principe du placement en cellule individuelle dans les maisons d'arrêt lorsque la distribution intérieure des locaux ou le nombre de personnes détenues présentes ne permet pas son application ».

Car la doctrine carcérale, née d'une loi de 1875, a consacré le principe de l'encellulement individuel. Le gouvernement de François Fillon avait de nouveau gravé ce principe dans le marbre à l'occasion de la loi pénitentiaire de 2009, en repoussant son entrée en vigueur à novembre 2014, le temps, a rappelé M. Dupond-Moretti au Palais-Bourbon, « de permettre l'achèvement du programme de construction de 13 200 places de prison » lancé en 2002.

Il n'a jamais été question de retirer de la loi cet impératif de l'encellulement individuel, mais de moratoires en moratoires, votés en 2014, 2019 et maintenant 2022, les gouvernements successifs ont obtenu du Parlement le feu vert pour ne pas le respecter. Le ministre de la justice s'est montré rassurant devant les députés, évoquant aujourd'hui « un

déficit de 10 000 places de prison ». **Ce qui lui fait dire que le programme de construction de 15 000 places de prison lancé en 2017 et censé s'achever d'ici à 2027 résoudra le problème. Comme si construire des prisons allait ralentir la croissance du nombre de détenus. Rien n'est moins sûr.** […]

Le Monde

> *La France compte aujourd'hui 3974 détenus algériens (sans la nationalité française), il y en avait seulement 2750 en 2021*

> *Au 30 septembre 2022, 14,8 % des détenus sont de nationalités de pays d'Afrique, alors qu'ils représentent 3,4 % de la population résidente en France, 25.6 % sont étrangers alors qu'ils représentent 7,7 % de la population*